

Comparatif des prestations

La présente annexe a pour but de présenter les différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé.

Prestations	Votre couverture actuelle VA-Assurance complément ambulatoire, Module B – variante étendue <i>Conditions générales VAAM01</i>	Nouvelle couverture proposée GO-Global Solution-Assurance complémentaire pour les soins ambulatoires et hospitaliers, Niveau 2 avec option Renfort <i>Conditions particulières GOAM04</i>
Hospitalisation	Division commune dans toute la Suisse	Division commune dans toute la Suisse
Transport d'urgence	Montant illimité	90% des frais
Contrôle préventif chez un médecin	Fr. 300.– par année civile	90% des frais, maximum un contrôle tous les 3 ans
Lunettes et lentilles de contact	Fr. 200.– par année civile	Fr. 300.– tous les 3 ans
Moyens auxiliaires	70% des frais, maximum Fr. 1500.– par année civile Prise en charge de tous les moyens auxiliaires exclus de l'assurance obligatoire, sur prescription médicale (sauf les appareils acoustiques, appareils et prothèses dentaires, chaussures).	90% des frais, maximum Fr. 1000.– tous les 3 ans Prise en charge de moyens auxiliaires et appareils orthopédiques ordonnés médicalement, selon liste établie par l'assureur.
Médecines douces	80% des frais (ostéopathie et étiopathie) 75% des frais (autres médecines)	60% des frais
Psychothérapeutes non médecins et psychologues indépendants	60 séances d'une heure dans une période de 2 ans, à raison de Fr. 20.– le quart d'heure	90% des frais, maximum Fr 1200.– par année civile Le fournisseur de soins doit être reconnu par une association.
Prestations dentaires	50% des frais, maximum Fr. 5000.– par année civile (orthodontie à titre thérapeutique jusqu'à 18 ans, cas à charge de l'AI exclus). Fr. 200.– par année civile (traitements dentaires jusqu'à 18 ans).	50% des frais, maximum Fr. 2000.– par année civile (orthodontie et traitements dentaires jusqu'à 18 ans). 50% des frais, maximum Fr. 500.– par année civile (orthodontie et traitements dentaires dès 19 ans).
Médicaments limités et hors liste	90% des frais, maximum Fr. 40 000.– par année civile	90% des frais
Cures de convalescence en Suisse	Fr. 80.– par jour, maximum 21 jours par année civile	50% des frais, maximum 30 jours par année civile
Cures balnéaires	Fr. 50.– par jour, maximum 21 jours par année civile	50% des frais, maximum 30 jours par année civile
Aide au ménage	70% des frais, maximum Fr. 1000.– par année civile (organisme public ou privé)	50% des frais, maximum Fr. 1500.– par année civile (organisme public reconnu par l'assureur)
Allocation d'allaitement	Fr. 300.– par enfant	Fr. 100.– par enfant

Prestations	Votre couverture actuelle VA-Assurance complément ambulatoire, Module B – variante étendue <i>Conditions générales VAAM01</i>	Nouvelle couverture proposée GO-Global Solution-Assurance complémentaire pour les soins ambulatoires et hospitaliers, Niveau 2 avec option Renfort <i>Conditions particulières GOAM04</i>
Traitements d'urgence à l'étranger	80% des frais, maximum Fr. 10 000.– par année civile	Maximum Fr. 100 000.– par année civile
Cure de désintoxication de l'alcool	Pas de prestation	Fr. 100.– par jour, maximum 30 jours par année civile
Vaccins	Pas de prestation	90% des frais
Seconde opinion	Pas de prestation	90% des frais
Promotion Santé	Pas de prestation	50% des frais, maximum Fr. 200.– par année civile
Echographies en cas de grossesse	Pas de prestation	Fr. 150.– par grossesse
Cours de préparation à l'accouchement	Pas de prestation	Fr. 150.– par grossesse